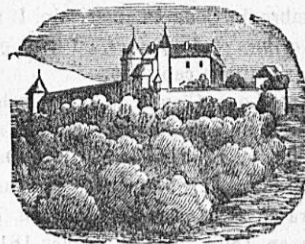


ESSEZ PAS,
Essez, autre chose que les
DES VOSGES
Infaillible
contre
rhumes, toux,
catarrhes,
bronchites.
En vente
partout.
à la forme ci-dessus.
Sole fabricants: (H212X)
R & PASCHE, Genève.



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4 50
 . . . 6 mois, » 2 50
Étranger . 1 an, » 9 —
 . . . 6 mois, » 5 —
 payable d'avance.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

ANNONCES

Canton, une seule insertion,
15 c.; annonces répétées, 10c.
Suisse, 15 c. Étranger, 20 c.
la ligne ou son espace.
RÉCLAMES: 80 c. la ligne.
Pour annonces et réclames
ex-cantonaux, s'adr. à l'a-
gence de publicité Haasen-
stein & Vogler, à Fribourg,
ou à ses succursales.

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit: **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION: Rue du Tir 131, BULLE.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.

HORAIRE D'HIVER: Bulls, dép. 6⁰⁰ 10⁰⁰ 2²⁵ 5⁰⁵ 8⁴⁰ ← Bulle, arr. 9⁰⁰ 1²⁵ 4³⁵ 7⁴⁰ 10⁵⁵

BULLE, le 31 janvier 1902.

Verrons-nous rétablir l'échafaud à Fribourg???

Nous comprenons parfaitement l'émotion, la profonde horreur qui s'est emparée de tout le pays en apprenant le forfait perpétré à Neyruz dans la matinée du 1^{er} décembre 1901. Etienne Chatton a assassiné sa cousine Louise Mettraux, une jeune personne de 17 ans, et il a choisi l'instant où les autres membres de la famille, prosternés dans le temple, entendaient la parole de Dieu et imploraient le Tout-Puissant!... Si un simple labeur servile constitue déjà une violation du dimanche, que dirons-nous du meurtre!... Chatton a transgressé tout à la fois le 3^{me} et le 5^{me} précepte du décalogue.

Mais quand il s'agit de l'appréciation morale d'un crime — si monstrueux qu'on le suppose — il ne faut pas se borner à l'écorce, il faut remonter à la racine. Il ne suffit pas de considérer l'acte matériel en lui-même, il faut tenir compte de quantité de circonstances qui ont pu augmenter ou diminuer considérablement la responsabilité du criminel. Dans l'espèce, il y aurait lieu de se demander si les antécédents familiaux d'Etienne Chatton, si certaines dispositions héréditaires ou adventives, si son état cérébral n'ont pas eu la plus grande influence sur l'acte qu'il a commis. On pourrait discuter aussi les nombreuses déficiences de notre organisation fribourgeoise du jury, qui donne toute latitude au procureur général, alors que l'avocat n'a pas les mêmes moyens de défense. On trouverait enfin dans l'omission de certaines formalités légales des motifs suffisants pour annuler la sentence de mort rendue dans la

néfaste soirée du 22 janvier 1902. — Mais tout ça ce sont des détails dont nous ne nous occupons point.

Nous laissons aux juristes, à la Cour de cassation, éventuellement au Tribunal fédéral, le soin de prononcer en dernier ressort sur le recours présenté par la défense.

Nous voulons élargir et porter plus haut le débat. A nos yeux, l'affaire Chatton n'est pas une question de personne; c'est une question de principe!

Lorsque Victor Hugo publiait en 1832 son beau livre: *Les Derniers jours d'un condamné*, il avait soin d'en élaguer « le contingent, l'accident, le particulier, le spécial, le relatif, le modifiable... le nom propre... Il se bornait à plaider la cause d'un condamné quelconque, exécuté un jour quelconque, pour un crime quelconque. »

Nous allons donc étudier objectivement, à la lumière de la philosophie et de l'histoire, la grande question de la peine de mort.

Disons-le tout d'abord, la société est, à nos yeux, une institution naturelle et divine. Elle a reçu de son Auteur tous les moyens de veiller à sa propre conservation; elle peut se défendre contre tous les ennemis extérieurs ou intérieurs. Si elle ne peut se défendre autrement qu'en supprimant ses adversaires, elle a le droit de leur ôter la vie. C'est ainsi que toute nation peut prendre les armes pour repousser l'oppresser ou l'envahisseur étranger. Les guerres purement défensives sont seules légitimes, les autres sont des crimes. En temps de guerre, il est permis sur le champ de bataille de faire feu sur l'ennemi; mais dès que celui-ci est désarmé ou vaincu, il devient un être sacré, digne de compassion et de tous les

soins. C'est pour soulager les victimes de la guerre que fut instituée l'œuvre admirable de la Croix-Rouge.

Appliquons cette théorie au droit pénal. Le voleur, l'assassin, l'incendiaire sont des ennemis publics. En pleine révolte contre la morale et les lois du pays, ils sont un péril social. La société a le droit de les rechercher et de les mettre dans l'impuissance de nuire. Mais dès qu'ils sont pris et en état d'arrestation, ils sont comme des soldats étrangers que le sort des armes a trahis. La société doit ouvrir pour eux, sous le nom de pénitenciers ou de prisons, de vastes ambulances où elle travaillera à leur amendement et à leur régénération morale.

On disait jadis: Œil pour œil, dent pour dent. C'était la vieille loi du talion que Christ est venu abolir lorsqu'il nous a enseigné à rendre le bien pour le mal.

Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Mably et Filangieri ont admis la légitimité de la peine de mort, mais dans le cas seulement où celle-ci serait absolument nécessaire.

Parmi les jurisconsultes qui ont combattu en principe la peine de mort, nous citerons les suivants:

Beccaria (marquis César Bonaséna), né en 1738, mort en 1794. Célèbre légiste et professeur de droit à Milan, il publia son célèbre traité des *Délits et des peines*. Il eut la consolation de voir ses théories adoptées de son vivant en Toscane, où la peine de mort fut supprimée par un grand-duc philosophe, ce qui amena un adoucissement progressif dans les mœurs du peuple.

Edward Livingston (1764-1836), célèbre avocat au barreau de New-York, puis maire de cette ville,

conts sincères et comme une chaleur intérieure qui surprenaient et souvent ébranlaient les esprits. Les difficultés lui donnaient du talent.

Comme ce crime avait eu un certain retentissement et que, en outre, la conduite de l'accusé, ses réponses singulières étaient connues du public, je ne fus pas étonné de voir la foule qui occupait déjà les places réservées aux spectateurs. Sur tous ces visages se lisait une attente inquiète, curieuse et des passions diverses; les uns prétendaient que Jean l'horloger serait acquitté; d'autres réclamaient un sentiment sévère, en rapport avec le crime. Tous tenaient les yeux fixés sur la porte d'entrée, de crainte, sans doute, de laisser passer inaperçu le moindre incident, car ni les jurés ni le prévenu n'étaient encore dans la salle.

L'élément villageois, surtout, et les plus équivoques enjets de la ville avaient paru nombreux. Pour ces derniers principalement, la cour d'assises est un théâtre où se déroulent et se dénouent des drames terribles, bien autrement machinés que ceux qu'on donne sur les scènes ordinaires, à la représentation desquels ils restent plus ou moins froids. Les débats qui ont lieu sur tel crime attirent le commun du peuple, le séduisent et même, à la longue, lui inspirent des idées sanguinaires. Il n'est pas rare, en effet, ainsi que des esprits sincères et éclairés l'ont constaté, de rencontrer des malfaiteurs dont le mobile de leur vie criminelle se rattache à une session de la cour d'assises. C'est leur noviciat à eux!

(A suivre.)

VEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

SANS PÈRE

Nouvelle, par G. DUCÉUR

La première semaine de mon séjour à Thonon s'écoula avec une lenteur désespérante. Je crois que si ma curiosité n'eût pas été excitée par les prochains débats de la cour d'assises, j'ense pris, un alpenstock à la main et ma valise au dos, le chemin de l'Oberland. Mon ami était à sa défense; il s'enfermait dans son étude et abandonnait à sa femme le souci toujours ennuyant de tenir compagnie à un homme tel que moi. Travailler m'était impossible; d'ailleurs, il est juste d'ajouter que Louise s'y serait opposée, n'admettant pas qu'un étudiant, leur hôte et leur ami, pût caresser de si étranges projets durant ces deux mois de repos qui précèdent ordinairement le grand semestre d'hiver. Il fallut donc me résigner, et j'arrangeai ma vie selon les caprices du hasard. Le matin, je visitais la ville ou son château; parfois, je m'arrêtais sur l'une de ses places à faire le croquis d'une vieille armoire, m'ingéniant à lui donner un sens quelconque et, si je n'y réussissais pas, m'adressant dans ce but aux indigènes qui se trouvaient à ma portée; souvent je suivais des yeux la gracieuse silhouettede d'une belle Oberlandaise dont le costume original m'a toujours grandement plu,

ne néglige d'em-
les [38]
matismes
ements extérieurs
rpassable de Bath.
à Sarnen (Obwald).
ge depuis 30 ans et joui-
tation toujours grandis-
iers de certificats authen-
nes guéries, du pays et
peuvent être consultés sur
abricant sus-nommé.
ose: 1 fr. 50. Une double
t nécessaire pour un mal
epuis longtemps.
diéter pharm., Lucerne.

ion d'inventaire.
e ne paraît qu'une fois.
is sur articles suivants:
ne, gr., blancs et couleurs,
onpons indienne et cretonne,
Monchoirs de poche, impru-
lonz. 3 25. — E-suit-mains,
40 et 4 15. — E-suit-mains,
75 et 3.15. — Couvertures
ure laine, 6.90 et 7.60. —
lit, rouges, pure laine, 7.50
entures de lit, mi laine, 2.60.
antons de travail, solides,
antons, dimanche, laine,
antons, mi-laine bernoise,
hemises tricot, fortes, 2 40.
Chemises fusaine, couleurs,
2.95. — Souliers de travail,
0 et 6.90. — Souliers du di-
or, 8.40, 9.60 et 13.80. —
ames, 6.20 et 7.40. — Sou-
fins, 7.80, 8.60 et 11.60. —
2.45 et 2.80.
nvoi, joli cadeau.
iger, dépôt de fabrique,
Boswil.

rier boulanger,
er seul, cher le place. Adr.
anne, rue Haldimand 5, au
V. S. [137]

mer-charretier
Joseph Remy, à Bulle.
LE
t Universel
lüss-Staufér
establissement sans
recoller tous les
és, soit verre, porce-
selle de table et de
erre, marbre, métal,
papier, carton, drap,
i, découpages, etc., etc.
es et médailles
d'argent à pu-
ositions.
ons à 40 et 65 cent. à l'im-
ruyère, à Bulle.

IERVEILLEUX!
SAVON aromatique
it de lis
GMANN & Cie,
cour, à Dresde et Zurich,
us efficace et le plus pro-
rptions importunes, les
r, les boutons, les dartres,
re une peau dure, sèche
primerie de la Gruyère, à
mes la pièce.
MILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR

membre du Congrès américain. Il rédigea un *Code des crimes et des peines*, où il se prononce contre les exécutions capitales.

Ant.-Louis-Claude de Tracy, célèbre philosophe d'une famille originaire d'Ecosse, né dans le Bourbonnais en 1754, mort en 1836. Député aux Etats généraux en 1789, membre de l'Institut en 1795, entra au Sénat conservateur en 1799, académicien en 1808, pair de France 1814. Il vota constamment avec le parti constitutionnel et publia plusieurs écrits sur Montesquieu et sur Kant, des éléments d'idéologie et un grand *Traité de la volonté* et de ses effets.

Le marquis de Pastoret (1756-1840) avait embrassé avec enthousiasme les immortels principes de la Révolution française; il voulait l'émancipation du peuple, mais non la guillotine. Député de Paris à l'Assemblée législative, il se montra constitutionnel ardent, quoique toujours dévoué au roi. Au coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), il fut mis sur la liste des déportés, mais il se réfugia en Suisse, d'où il rentra en France en 1800. Il obtint sous Napoléon une chaire de droit naturel en 1804 et devint sénateur en 1809. Sous la Restauration, il se rallia aux Bourbons, fut président de la Chambre des pairs en 1810, ministre d'Etat en 1826 et fut chargé en 1834 de la tutelle des enfants du duc de Berry. Les principaux ouvrages de Pastoret sont un *Traité des lois pénales* en 1790 et une histoire générale de la législation des peuples (1817-1837).

A la suite des fameuses ordonnances du 25 juillet 1830, une révolution éclata à Paris qui renversa définitivement les Bourbons de la branche aînée. Le ministre Polignac et trois de ses collègues avaient signé les ordonnances et violé la Charte. Le peuple parisien voulait venger sur les infortunés ministres le sang qui avait coulé durant trois mémorables journées. Ce fut alors que Lamartine, au péril de sa popularité et de sa propre vie, publia, le 19 octobre 1830, un courageux poème dont nous ne citerons que la première strophe :

Vains efforts ! périlleuse audace !
Me disent des amis au geste menaçant.
Le lion même fait-il grâce
Quand sa langue a léché du sang ?
Taisez-vous ou chantez comme rugit la foudre !
Attendez pour passer que le torrent s'écoule,
De sang et de lie écoulant,
On peut braver Néron, cette hyène de Rome !
Les brutes ont un cœur, le tyran est un homme,
Mais le peuple est un élément.

Sans chercher à excuser le moins du monde les hommes d'Etat déchus, le poète se borne à un éloquent plaidoyer contre la peine de mort. Il prononça sur le même sujet trois discours, deux à l'hôtel de ville de Paris les 18 avril 1836, 17 avril 1837, puis à la Chambre des pairs le 18 mars 1830.

La dernière exécution capitale eut lieu dans le canton de Fribourg le 6 octobre 1832. En 1848, par l'art. 8 de la nouvelle Constitution, la peine de mort fut abolie chez nous *sous réserve des lois pénales militaires*. En 1862, il fut de nouveau question de la rétablir, mais M. l'ancien chancelier Romain Werro publia contre cette peine une éloquentة brochure, son dernier écrit, qui étouffa momentanément toutes les velléités réactionnaires. En 1868, cette question revint de nouveau sur le tapis et donna lieu à des débats très animés qui remplirent deux séances du Grand Conseil, le 6 et 7 février. Malgré les éloquentes discours de MM. Isaac Gendre, Henri Schaller, Frossard, Jaquet, etc., la peine de mort fut votée par 51 oui contre 34 non. Nous conseillons à tous nos lecteurs de relire le compte rendu des séances qui fut publié à cette époque par l'imprimerie Marchand.

Au cours de la discussion, M. le conseiller d'Etat Henri Schaller lut devant le Grand Conseil une

lettre de M. Mittelmayer, l'éminent professeur de Heidelberg, auteur de l'ouvrage le plus complet contre la peine de mort. Voici comment s'exprimait le savant juriste : « Pendant cinquante ans, j'ai tâché de rassembler les arguments pour l'abolition de cette peine : le rapport de M. Fracheboud n'a pas ébranlé ma conviction. La brochure de M. Werro est très bien faite; certainement, l'abolition de la peine de mort est en harmonie avec celle de l'amélioration du système pénitencier. »

Tous les députés conservateurs-libéraux de cette époque se joignirent à ceux du Lac pour rejeter la peine capitale, qui fut néanmoins acceptée à une majorité de 17 voix. Supprimée par la Constitution fédérale de 1874, elle fut réintroduite facultativement à la suite du vote populaire du 18 mai 1878. Profitant de cette faculté, Fribourg est un des rares cantons qui a établi, en 1894, la peine de mort; mais celle-ci disparaîtra probablement dans quelques années, lorsque nous serons dotés du nouveau Code pénal suisse.

Il y a, comme on le voit, des doutes très sérieux sur la légitimité ou du moins sur l'opportunité de la peine de mort : or, ce doute doit profiter à l'accusé. Un droit douteux ne saurait en aucun cas prévaloir sur un droit certain.

Le premier de tous les droits, c'est la vie. Elle nous a été donnée de Dieu : Lui seul peut la reprendre, quand et de quelle façon il lui plaît.

Nous admettons l'inviolabilité de la vie humaine.

Parce que l'assassin a oublié ce dogme, est-ce une raison pour que la société à son tour se montre inhumaine et barbare? Faut-il répondre au meurtrier privé par l'assassinat judiciaire?

Lorsque le premier fratricide eut arrosé la terre du sang d'Abel, Dieu ne le condamna point à mort. Les seules furies auxquelles il le livra furent ses remords. Il imprima sur son front un sceau d'infamie qui lui servait en même temps de sauvegarde. *Quiconque aura tué Cain sera puni sept fois plus sévèrement.* (Genèse IV, 15.)

Après cela, qu'on vienne nous parler encore de la vindicte publique et de la nécessité des exemples ! Mais ce sont des arguments sans valeur, de vieilles rengaines aujourd'hui démodées.

Qu'un père, dans un mouvement irréflecti, se rue à coups de poing sur le meurtrier de sa fille, nous le comprenons encore. Mais la société, impassible comme la loi, ignore la vengeance. Elle ne doit connaître que la miséricorde et la justice.

Nous ne croyons pas à la vertu moralisatrice de l'échafaud.

Si vous voulez supprimer le crime, supprimez d'abord l'ignorance, l'inconduite et la misère. Faites régner parmi nous les mœurs des Spartiates et les vertus de la primitive Eglise.

CH. RÆMY. (*Journal de Fribourg.*)

CONFÉDÉRATION SUISSE

Berne. — En gare de Berne, lundi matin, à la visite des wagons de troisième classe du train de nuit Genève-Berne, le personne trouvé, caché sous un banc et dans une mare de sang, le cadavre d'un nouveau-né abandonné par sa mère.

Bâle. — On a trouvé pendu dans sa cellule l'horloger allemand Seelos, l'assassin du bijoutier Brœg, à Lindau, qui était détenu préventivement à Bâle.

Vaud. — On a trouvé dimanche matin mort dans son lit M. le major Edouard Spengler, député, ancien syndic d'Orbe. Une attaque d'apoplexie est cause de cette fin imprévue et affligeante. M. Spengler n'avait que 44 ans. Il possédait le brevet de géomètre. Il faisait partie du Grand Conseil depuis 1885 et fut syndic d'Orbe en 1897.

— Un ouvrier serrurier, Edouard Lavanchy, qui travaillait dans un bâtiment de Lausanne, a fait une chute, samedi après midi, dans la cour de

cet immeuble et s'est fracassé le crâne. M. le Dr Campart ne put que constater le décès de l'infortuné. E. Lavanchy était célibataire.

— On a relevé mardi matin, au Gravay près Yverdon, sur la ligne Yverdon-Lausanne, le corps mutilé d'un employé de la voie nommé Devallonné, âgé d'une cinquantaine d'années, tué par le train dans des circonstances qu'une enquête, ouverte aussitôt, cherche à établir.

Valais. — Lundi matin, un incendie a détruit huit étalles à Viège. Grâce à de prompts secours, tout le bétail a pu être sauvé et le feu maîtrisé. Les dommages, évalués à environ 30,000 fr., sont couverts en partie par une assurance.

Genève. — Mardi matin, à 11 heures et demie, le corps d'un homme tombait dans une cour de la rue du Temple, à Genève; une corbeille de légumes le préserva quelque peu ! Des voisins accoururent et relevèrent le nommé E. L.; ils le transportèrent dans sa chambre, où M. le Dr Nicati constata que le malheureux s'était foulé le pied dans sa terrible chute. Il ordonna son transport à l'hôpital.

Mais, peu après, alors que E. L. était seul dans sa chambre, étendu sur son grabat, il se coupa la gorge avec un couteau de poche.

La misère a poussé le malheureux au désespoir.

ETRANGER

Guerre anglo-transvaalienne. — Dans un mouvement tournant exécuté dans le district de Standerton, les Anglais ont trouvé, près de Francfort, un hôpital militaire boer très bien monté et desservi par deux infirmiers et deux docteurs. A ce moment, un certain nombre de chariots quittaient l'hôpital et des éclaireurs canadiens se mirent à leur poursuite; mais ils durent bientôt y renoncer par suite de l'accroissement du nombre des ennemis. On apprit plus tard que ces chariots emportaient De Wet et sa suite.

Le gouvernement hollandais a offert ses bons offices pour la conclusion de la paix. M. Kuijper a déclaré à la Chambre néerlandaise qu'il avait envoyé une note au cabinet de Londres, mais que la courtoisie ne lui permettait pas d'en indiquer le sens avant qu'une réponse lui soit parvenue.

La note du gouvernement hollandais est conçue en termes amicaux et respectueux. Elle exprime le sincère chagrin de la population hollandaise en voyant se prolonger la guerre et le désir qu'elle éprouve de voir la paix bientôt rétablie.

On mande de La Haye au *Daily Mail* : « La note hollandaise demande la délivrance d'un sauf-conduit à une mission hollandaise, qui irait dans l'Afrique du Sud éclairer les combattants boers sur la situation réelle et leur montrerait l'inutilité d'une plus longue résistance. »

Le résultat de cette mission ne lierait personne.

France. — M. Santos-Dumont est à Monaco, où il vient de faire deux sorties avec son ballon. Il a évolué en tous sens pendant quarante-cinq minutes, poussant même une pointe en pleine mer et se dirigeant avec aisance et rapidité.

M. Santos-Dumont est rentré aux acclamations de la foule, après avoir atteint une hauteur de cent mètres environ.

— Le *Matin* rapporte que les héritiers du Père chartreux dom Garnier, mort en 1871 et qui, au point de vue légal, était propriétaire de la liqueur de la Grande-Chartreuse, ont ouvert une action judiciaire pour la restitution de la distillerie et des bénéfices ultérieurs de leur parent, évalués à plusieurs centaines de millions.

— Le train de Pontarlier 229, qui devait arriver en gare de Neuchâtel à 3 h. 45 de l'après-midi, n'est arrivé lundi qu'après 5 heures. Une

avalanche descendue avait fait dérailler le train venant de Lausanne, qui avait obstrué. Ce n'est qu'après avoir été déblayée par des ouvriers que le train 229 a pu partir.

— Le *Gaulois* dit que le ministre de la Justice, par une majorité, à la commission prononcée contre Bréchet, a été condamné à perpétuité.

— Il y avait dimanche un dîner au château de Sully (Le Mans) en l'honneur de la tesse de Béthune. Au menu figurait de la sauce où, par une erreur, avait fait entrer de la mort-aux-rats. Les convives, disposés et prirent le comte, détestant l'eau tiède. Ce vomissement du châtelain succomba Béthune, âgé de trente-huit ans.

— Un drame de famille s'est joué du 27 au 28 janvier à Nord, à Paris, dans l'appartement des époux Leroy et leur

A diverses reprises, la femme avait tenté de tuer sa femme, 42 ans, son fils à l'Opéra, puis à exécution en portait un nombre de coups de rasoir au moyen d'un rasoir.

Leroy s'est suicidé en se jetant par la fenêtre. Le fils, rentrant du théâtre, trouva les cadavres de son père étendu dans un bâtiment, près de la

Italie. — Un incendie a comblé le théâtre de la Scala à Milan où débuta le 15 janvier. On n'a heureusement aucune victime.

Allemagne. — Berlin, où il s'était tenu le 15 janvier, le 16 et le 17, le congrès universaire de l'empire allemand. Le colonel de cuirassiers von Bismarck a prononcé une remarquable allocution.

A l'occasion de la

MIS
Lundi 3 février
du matin, l'Office de
Gruyère vendra en mis
mielle de Kolly, Val
à La Roche, un char à
mécannique.
Bulle, le 31 janvier 1
151](H95B) L'O

Mises ju

Une prétention de 6
Lundi 3 février pr
du soir, au bureau de l'
à Bulle.

Domaine

M. ANDREX, notaire, à
loner, par voie de mises
23 février prochain
après midi, à la grande
Alpes, à Bulle, sous d
tions, pour le terme de
maine de Prax-Riond, p
contenance de 7 hectares
soit 22 poses 26 perches.
Les conditions seront l

CARN
pour mises

à l'usage des
chez Ch. MORE
et à l'imprimerie de la

MEUBLES

Le soussigné tient toujours à la disposition de l'honorable public un beau choix de meubles en tous genres et à des prix très réduits.

G. Freiburghaus, ébéniste, sous l'Ecu, Bulle.

N'ESSAYEZ PAS, si vous toussiez, autre chose que les BONBONS DES VOSGES

Aux bourgeons de sapins des Vosges. Infaillible contre rhumes, toux, catarrhes, bronchites.



Exigez la forme ci-dessus. Seuls fabricants : (H212X) BRUGGER & PASCHE, Genève.

A VENDRE

Une voiture basse pour poney. On échangerait contre une plus grande. S'adresser au bureau du journal. [120]

10 DIPLOMES D'HONNEUR et 22 MÉDAILLES

ont été décernés en 27 ans au véritable

Cognac Golliez ferrugineux.



27 ans de succès et les nombreux témoignage de reconnaissance permettent de recommander en toute confiance cette préparation spécialement aux personnes délicates, affaiblies, convalescentes ou souffrant des pâles couleurs, manque d'appétit, de faiblesse générale, lassitude, etc.

Réputation universelle. Excellent fortifiant.

En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

AVERTISSEMENT!

Le véritable Cognac ferrugineux étant très souvent contrefait, le public n'acceptera comme authentiques que les flacons qui portent sur l'étiquette bleue la marque des Deux palmiers et la signature en rouge de

FRÉD. GOLLIEZ, pharmacien, à MORAT

[41]

Grande salle de l'hôtel des Alpes, Bulle.

Dimanche 2 février 1902, à 8 h. du soir :

Grand Concert et Représentation

donnés par la SOCIÉTÉ DE MUSIQUE de Bulle.

PROGRAMME

- 1° Echo de la Marche. Pas redoublé... L. CANIVEZ.
2° Schiller-Marsch N° 1... MEYERBEER.
3° Quintette (E. F. L. P., C. G., L. C. et Mme T.)... L. CANIVEZ.
4° Marche aux flambeaux N° 3... MEYERBEER.
5° Hommage à la Suisse. Fantaisie... L. CANIVEZ.
6° Pour un « Oui ». Mazurka de concert... W. VAN PERCK.

Un Client sérieux.

Comédie en 1 acte, par G. COURTELIN.

Personnages : Barbemolle (M. P. P.). — Lagouille (M. J. K.). — Le président (M. L. P.). — Le substitut (M. V. R.). — Monsieur Alfred (M. A. D.). — L'huissier (M. L. C.). — 1er assesseur. — 2me assesseur.

PRIX DES PLACES : Réservées, 1 fr. 50; premières, 1 fr.; secondes, 60 cent.

Banque populaire de la Gruyère, à Bulle.

Assemblée générale ordinaire des actionnaires, dimanche 2 février 1902, à 2 heures de l'après-midi, à la grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation des comptes et bilan de 1901;
2° Fixation du dividende pour 1901;
3° Nomination de trois administrateurs;
4° Nomination de trois vérificateurs des comptes de 1902;
5° Imprévu.

Les actions doivent être déposées aux guichets de la Banque, jusqu'au 1er février, à 5 heures du soir, contre récépissé qui servira de carte d'entrée à l'assemblée. Le bilan et le compte de Profits et Pertes sont déposés, dès le 25 courant, au local de la Banque, où les actionnaires peuvent en prendre connaissance.

Le Président du Conseil d'administration : Alex. Andrey, not.

COMMERCE DE FARINES Maïs, son, avoine, etc. — Levain de presse. CH. MESSERLI, Bulle.

Dimanche 2 février :

CASSÉE

à l'auberge de la Croix-Blanche, LA ROCHE

Invitation cordiale. [182] MARIE RAMUZ

Dimanche 2 février 1902 :

Cassée

avec bonne musique à l'auberge du Lion-d'Or AVRY-dev.-PONT

Invitation cordiale. [188] P. GUÉRIG, aub.

Le 2 février 1902 :

Cassée

à l'hôtel de la Couronne, ENNEY

Se recommande : [90](H54B) GEINOZ, tenancier.

Dimanche 2 février 1902 :

Cassée

à l'auberge du Lion-d'Or, Hauteville.

Invitation cordiale. [188](H58B) Vincent SUDAN, aub.

Dimanche 2 février :

CASSÉE

à l'auberge de Marsens.

Invitation cordiale. [128](H70B) O. CORBOZ

A VENDRE

Un bon BILLARD et accessoires, à un prix très avantageux.

S'adresser à Auguste Ansermot, au château de Gruyères. (H88B)144

Petite maison

à vendre à Riaz. S'adresser à Fanchette Sexdoux, à Riaz. (H87B)145

LE CHOCOLAT DES CONNAISSEURS

CHOCOLAT DE VILLARS

Chocolat fin, au lait. Marque DE VILLARS
Chocolats fondants, fins. Marque DE VILLARS
Cacao soluble. Marque DE VILLARS
Desserts fins DE VILLARS. — Noisettes. — Pralinés, etc.

EN VENTE PARTOUT

Fabrique de chocolats fins DE VILLARS FRIBOURG (Suisse).

[14]

Malgré l'augmentation, j'expédie

10,000 paires souliers

contre remboursement, aux prix étonnamment réduits suivants :

Table listing various shoe types and prices. Columns include shoe type (e.g., Bottes de travail, Souliers de travail), size (e.g., 40-47), and price in Francs (Fr.).

Le plus grand commerce d'expédition de chaussures, de près et de loin.

Certificats à disposition. Service consciencieux. L'année dernière, plus de 8000 renouvellements de commandes. HANS HOCHULI, r. Waavenhülle, Fahrwangen (Argovie). 54

Les plus vastes caves.

Disponible 250,000 litres de vin. Meilleure source pour achat de vin nature. 100 litres Tessin sud, rouge Fr. 20.-
> rouge, Montagne 27.-
> Italie sud, fort, rouge 29.50
> rouge foncé, p. coup., 14° 33.-
> rouge vieux, p. malades, surf. 41.-
> Panades fin, blanc 28.-
> Espagne sud, blanc, très fort, 38.-
16 litres Malaga, véritable doré 18.-
16 litres vin doux d'Espagne 13.-
Par fûts d'origine de 220 litres, tonneau gratis. Fûts-échantillons dep. 50 litres Garantie réelle : en cas de non-convenance, reprise à mes frais.

Winiger, import. de vins, Boswil. Adresse pour la Suisse orient. : Winiger, Romanshorn. (H472Q)141

Un ouvrier boulanger,

pouvant travailler seul, cherche place. Adr. les offres à Lausanne, rue Haldimand 5, au 2me, sous chiffre V. S. [137]

A vendre :

Une belle jenne truie portante de 13 semaines. S'adresser à Joseph DUPASQUIER, boucher, La Tour-de-Trême. [136]

LE MEILLEUR DE TOUS LES CHOCOLATS AU LAIT



J. KLAUS LE LOCLE (Suisse)

BULLE — ÉMILE LENZ, IMP.-ÉDITEUR



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, 6 mois
Étranger . . 1 an, 6 mois
payable d'avance

Prix du numéro :

On s'abonne dans les bureaux de poste

Après

drons la liber

les cartes de r

1902. Nous p

vouloir leur

Bulle

CONFÉDÉRATION

Fête fédérale

Zoug a décidé de

fête centrale de

Expositions en

vrier, exposition

au Bâtiment élec

Société d'amateu

Du 28 mars au

nale d'oiseaux ch

s'annoncer jusq'

Du 28 au 31 m

seaux et de lapin

ton de St-Gall). S

P. Zoller, teneur

Du 4 au 8 mai

logiques de la Su

de cage et lapins

Contre les assoc

l'Emmenthal, par

tre jour en chemi

sonne d'une jeu

aux femmes qui

nal de se débarra

dit-il, une petite

ouvrir. Si l'on vo

poivre à la figure

FROUILLET

SAN

Nouv

Mais voici les jur

Quelques minutes

deux gendarmes, fa

milieu d'un silence

la loi résonnait dur

étaient comme suspi

figure de l'accusé : o

ner la vérité sous le

couvrir la physionom

Je l'observai. La

stores verts, tombai

vait avoir vingt-troi

Il était bien jeune p

était alors, ayant de

chose : des preuves

lité, et, autour de lu

fois insolente rappell

mépris qu'elle soulev

tueux ; on pressentai

mune. La tête n'étai

quement accentués, é

mais, ce qui illumina